

AFFAIRE N°3. - Création d'un nouveau C.E.S. d'Etat mixte.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 8 novembre 1973, Monsieur le Vice-Recteur m'a fait savoir qu'il envisageait de proposer à l'Administration Centrale, pour la prochaine rentrée 1974-1975 :

- 1°) - La création d'un nouveau C.E.S. d'Etat mixte au Chaudron, dans des locaux neufs ;
- 2°) - La fermeture du C.E.G. garçons de Sainte-Clotilde dont les locaux seront remis à la disposition de l'enseignement primaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur cette question.

Adopté à l'unanimité.

Une mention :

la
Saint-Jouis, le 5 Février 1974
Bon le chef
le Secrétaire Général
copie : S. Rasset
bon copie
certifié conforme
le Directeur des Affaires
Financières
R. Leger

Une mention :

Approuvé
Saint-Jouis, le 15 Mars 1974
Bon le chef
le Secrétaire Général
copie : J. N. Saline
bon copie certifié conforme
le Directeur des Affaires
Financières, M. Leger